

RÉUNION ORDINAIRE

Samedi 21 septembre 2013
Cochrane

PRÉSENCES

Conseillères et conseillers scolaires :

Isabelle Charbonneau, présidente
Langis Dion, vice-président
Paula Delguidice (vidéoconférence)
Lynn Ouellette
Daniel Grzela (vidéoconférence)
Roger Grégoire
Denis Bélanger
Chantal Couture Rancourt

Élève conseiller :

Sébastien Labelle

Membres du personnel :

Lorraine Presley
Nicole Gaudet (vidéoconférence)
Sylvie Petroski (vidéoconférence)
Jérémie Lepage
Mario Filion (vidéoconférence)
Julie Bisson
Richard Loiselle
Colinda Morin-Secord
Vivian Girouard
Nathalie Grenier-Ducharme
Kimberley Salonen

Membre de l'auditoire :

A. Vinet-Roy
D. Wallbridge

ABSENCES

Reynald Rivard, conseiller scolaire
Bernard Laberge, conseiller scolaire
Karine Lafrenière, gérante des installations scolaires

1. PRIÈRE D'OUVERTURE

I. Charbonneau souhaite la bienvenue à tous et à toutes. C. Couture Rancourt récite la prière d'ouverture.

La prière est offerte pour Madame Schryer, Madame Hardy, Madame Cloutier, Madame Trudel, Madame Poirier, Madame Beaulieu et Madame Villeneuve.

2. RÉACTIVATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire Résolution n° 13-231
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

QUE la réunion ordinaire du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit réactivée à 8 h 35 le samedi 21 septembre 2013.

Adoptée

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-232
APPUYÉE PAR : D. Bélanger

QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 21 septembre 2013 du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. ABSENCES DE CONSEILLÈRES OU DE CONSEILLERS SCOLAIRES

PROPOSÉE PAR : L. Ouellette
APPUYÉE PAR : D. Bélanger

Résolution n° 13-233

QUE les membres suivants soient autorisés de s'absenter de cette rencontre :

Absences autorisées : B. Laberge
R. Rivard

Adoptée

5. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : D. Grzela

Résolution n° 13-234

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 25 juin 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

7. PRÉSENTATION

Aucune.

8. RAPPORTS

8.1 Rapport du gérant des finances

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

Résolution n° 13-235

M. Filion présente les achats payés en juin, juillet et août 2013.

Il effectue une mise à jour de l'enveloppe budgétaire des conseillères scolaires et des conseillers scolaires.

Les effectifs en date du 9 septembre 2013 démontrent qu'il y a 36 élèves de plus que les prévisions budgétaires initiales de 2013-14. Cependant, il y a 35 élèves de moins que les effectifs réels en date du 30 juin 2013.

M. Filion présente les rapports de mise en œuvre des politiques 2107, 2108 et 6126.

QUE le rapport soumis par le gérant des services financiers soit reçu tel que présenté.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

Résolution n° 13-236

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payables pour le mois de juin 2013 au montant de 6 588 427,32 \$.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger
APPUYÉE PAR : D. Grzela

Résolution n° 13-237

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payables pour le mois de juillet 2013 au montant de 4 383 655,76 \$.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-238
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payables pour le mois d'août 2013 au montant de 4 700 027,65 \$.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt Résolution n° 13-239
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

QUE le Conseil approuve les versements de la paie pour le mois de juin 2013 au montant de 3 661 220,14 \$.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-240
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

QUE le Conseil approuve les versements de la paie pour le mois de juillet 2013 au montant de 2 823 609,54 \$.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire Résolution n° 13-241
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

QUE le Conseil approuve les versements de la paie pour le mois d'août 2013 au montant de 2 757 327,54 \$.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-242
APPUYÉE PAR : D. Bélanger

QUE le Conseil accorde l'achat de l'autobus de l'École secondaire catholique Thériault à la compagnie Timmins Garage Incorporated au montant de 75 092,87 \$ (incluant les taxes).

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-243
APPUYÉE PAR : D. Grzela

À la suite de l'analyse des propositions, le comité de vérification recommande au Conseil d'approuver la proposition de la firme Collins Barrow pour les « Services d'expert-comptable / audit externe » pour la période couvrant les années scolaires 2012-13 à 2015-16 (inclusivement), et ce, au montant de 156 215 \$ plus les déplacements réels, avec l'option de prolonger le contrat pour une période de deux (2) ans.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger Résolution n° 13-244
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

QUE le Conseil approuve la recommandation no. 13-061, telle que présentée à la réunion huis clos du 20 septembre 2013.

Adoptée

8.2 Rapport de la gérante des ressources humaines

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-245
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

J. Bisson présente les démissions, nominations, embauches et retraites ainsi que les rapports de mise en oeuvre des politiques 3101, 3109, 3110, 5101 et 6113.

QUE le rapport soumis par la gérante des ressources humaines et des services d'appui soit reçu tel que présenté.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire Résolution n° 13-246
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

QUE le Conseil ratifie les changements relatifs au personnel enseignant tels que présentés.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-247
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

QUE le Conseil ratifie les changements relatifs au personnel d'appui tels que présentés.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Ouellette Résolution n° 13-248
APPUYÉE PAR : L. Dion

QUE les rapports des politiques suivantes soient reçus et que les modifications proposées soient présentées au comité des politiques aux fins de discussions :

- Politique no. 3101 – Sorties professionnelle et administrative
- Politique no. 3109 – Embauche des étudiantes, des étudiants
- Politique no. 3110 – Vérification des antécédents criminels des employés
- Politique no. 5101 – Le bénévolat
- Politique no. 6113 – Partenariats pour le partage des installations

Adoptée

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger Résolution n° 13-249
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

QUE le Conseil ratifie l'entente conclue entre le Conseil et la FEESO pour les éléments du renouvellement de la convention collective concernant les questions d'intérêt purement locales pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2014.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-250
APPUYÉE PAR : D. Bélanger

Attendu l'engagement du gouvernement de collaborer avec les conseils scolaires pour achever la mise en oeuvre du cadre des relations de travail 2012-2014;

Attendu que dans le cadre de son engagement, le ministère de l'Éducation a mis sur pied le Groupe de travail sur les coûts de mise en oeuvre (Groupe de travail CMO) qui a pour but de cerner et valider les préoccupations des conseils scolaires concernant les coûts supplémentaires liés aux protocoles d'entente;

Attendu le financement déjà accordé d'environ 160 millions de dollars à ce titre;

Attendu l'intention du ministère de l'Éducation, communiquée dans une note de service en date du 8 juillet 2013, d'octroyer jusqu'à 30 millions de dollars en 2013-2014 pour couvrir tous les coûts supplémentaires liés aux paiements versés au personnel admissible qui utilise moins de 6 jours de congé de maladie;

Attendu la volonté du ministère de l'Éducation d'envisager accorder un soutien supplémentaire pour tenir compte de l'augmentation du congé de maternité de 6 à 8 semaines;

Attendu l'identification par le ministère de l'Éducation, grâce au Groupe de travail CMO, d'autres domaines qui pourraient éventuellement être l'objet de soutien si des besoins sont établis par les conseils;

Attendu l'engagement du gouvernement d'évaluer l'impact du Règlement de l'Ontario 274/12 – Pratiques d'embauche, et de la note Politique/Programme no 155 – L'évaluation diagnostique en appui à l'apprentissage des élèves, au cours des prochains mois;

Attendu la note de service du 20 août 2013 du sous-ministre George Zegarac concernant les modalités à mettre en œuvre par le 30 septembre 2013;

Qu'il soit résolu que :

1. Les changements suivants apportés au protocole d'entente du 9 août 2012 entre le ministre de l'Éducation et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (« AEFO ») par le biais d'un protocole d'entente entre les mêmes parties, conclu le 12 juin 2013, sont annexés à la convention collective 2012-2014 entre l'AEFO, Unité nord-est catholique et le Conseil (la « convention collective »):
 - Prestations de maternité
 - Programme de congé non payé volontaire pour toutes les unités de négociation d'enseignantes et d'enseignants
 - Jours de congé non payé et mesures compensatrices pour les unités de négociation des enseignantes et enseignants
 - Rapprochement pour les unités de négociation des enseignantes et enseignants
 - Jours de congé de maladie / Régime de congé et d'invalidité de courte durée
 - Gratifications de retraite non acquises pour les enseignantes et enseignants
 - Reconnaissance de l'assiduité
 - Régime d'avantages sociaux provincial
2. En cas de conflit ou d'incompatibilité entre une obligation du Conseil en vertu de la convention collective, et l'un des changements apportés par le biais du protocole d'entente du 12 juin 2013 annexés à la convention collective en vertu du paragraphe précédent, le ou les changement(s) apporté(s) par le biais du protocole d'entente du 12 juin 2013 prévaudront.
3. En annexant ces changements, le Conseil ne renonce pas aux droits constitutionnels de la minorité linguistique (les « droits linguistiques »), et il ne porte aucunement préjudice à ceux-ci. De même, en annexant ces changements, le Conseil ne porte pas atteinte aux droits et privilèges confessionnels que confère l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, ni aux aspects non-confessionnels nécessaires à la livraison des éléments confessionnels de l'éducation garantis par cette même disposition (ensemble, « les droits confessionnels »). En cas de conflit ou d'incompatibilité entre une obligation du Conseil en vertu de la convention collective et un droit linguistique ou confessionnel, le droit linguistique ou confessionnel prévaudra.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire
APPUYÉE PAR : D. Bélanger

Résolution n° 13-251

Attendu l'engagement du gouvernement de collaborer avec les conseils scolaires pour achever la mise en œuvre du cadre des relations de travail 2012-2014;

Attendu que dans le cadre de son engagement, le ministère de l'Éducation a mis sur pied le Groupe de travail sur les coûts de mise en œuvre (Groupe de travail CMO) qui a pour but de cerner et valider les préoccupations des conseils scolaires concernant les coûts supplémentaires liés aux protocoles d'entente;

Attendu le financement déjà accordé d'environ 160 millions de dollars à ce titre;

Attendu l'intention du ministère de l'Éducation, communiquée dans une note de service en date du 8 juillet 2013, d'octroyer jusqu'à 30 millions de dollars en 2013-2014 pour couvrir tous les coûts supplémentaires liés aux paiements versés au personnel admissible qui utilise moins de 6 jours de congé de maladie;

Attendu la volonté du ministère de l'Éducation d'envisager accorder un soutien supplémentaire pour tenir compte de l'augmentation du congé de maternité de 6 à 8 semaines;

Attendu l'identification par le ministère de l'Éducation, grâce au Groupe de travail CMO, d'autres domaines qui pourraient éventuellement être l'objet de soutien si des besoins sont établis par les conseils;

Attendu l'engagement du gouvernement d'évaluer l'impact du Règlement de l'Ontario 274/12 – Pratiques d'embauche, et de la note Politique/Programme no 155 – L'évaluation diagnostique en appui à l'apprentissage des élèves, au cours des prochains mois;

Attendu la note de service du 20 août 2013 du sous-ministre George Zegarac concernant les modalités à mettre en œuvre par le 30 septembre 2013;

Qu'il soit résolu que :

1. Les changements suivants apportés au protocole d'entente du 9 août 2012 entre le ministre de l'Éducation et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (« AEFO ») par le biais d'un protocole d'entente entre les mêmes parties, conclu le 12 juin 2013, sont annexés à la convention collective 2012-2014 entre l'AEFO, au nom des enseignante et des enseignants suppléants qualifiés de l'Unité nord-est catholique et le Conseil (la « convention collective »):
 - Prestations de maternité
 - Programme de congé non payé volontaire pour toutes les unités de négociation d'enseignantes et d'enseignants
 - Reconnaissance de l'assiduité
 - Jours de congé de maladie / Régime de congé et d'invalidité de courte durée
 - Régime d'avantages sociaux provinciaux.
2. En cas de conflit ou d'incompatibilité entre une obligation du Conseil en vertu de la convention collective, et l'un des changements apportés par le biais du protocole d'entente du 12 juin 2013 annexés à la convention collective en vertu du paragraphe précédent, le ou les changement(s) apporté(s) par le biais du protocole d'entente du 12 juin 2013 prévaudront.
3. En annexant ces changements, le Conseil ne renonce pas aux droits constitutionnels de la minorité linguistique (les « droits linguistiques »), et il ne porte aucunement préjudice à ceux-ci. De même, en annexant ces changements, le Conseil ne porte pas atteinte aux droits et privilèges confessionnels que confère l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, ni aux aspects non-confessionnels nécessaires à la livraison des éléments confessionnels de l'éducation garantis par cette même disposition (ensemble, « les droits confessionnels »). En cas de conflit ou d'incompatibilité entre une obligation du Conseil en vertu de la convention collective et un droit linguistique ou confessionnel, le droit linguistique ou confessionnel prévaudra.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : D. Bélanger

Résolution n° 13-252

Attendu l'engagement du gouvernement de collaborer avec les conseils scolaires pour achever la mise en œuvre du cadre des relations de travail 2012-2014;

Attendu que dans le cadre de son engagement, le ministère de l'Éducation a mis sur pied le Groupe de travail sur les coûts de mise en œuvre (Groupe de travail CMO) qui a pour but de cerner et valider les préoccupations des conseils scolaires concernant les coûts supplémentaires liés aux protocoles d'entente;

Attendu le financement déjà accordé d'environ 160 millions de dollars à ce titre;

Attendu l'intention du ministère de l'Éducation, communiquée dans une note de service en date du 8 juillet 2013, d'octroyer jusqu'à 30 millions de dollars en 2013-2014 pour couvrir tous les coûts supplémentaires liés aux paiements versés au personnel admissible qui utilise moins de 6 jours de congé de maladie;

Attendu la volonté du ministère de l'Éducation d'envisager accorder un soutien supplémentaire pour tenir compte de l'augmentation du congé de maternité de 6 à 8 semaines;

Attendu l'identification par le ministère de l'Éducation, grâce au Groupe de travail CMO, d'autres domaines qui pourraient éventuellement être l'objet de soutien si des besoins sont établis par les conseils;

Attendu la note de service du 20 août 2013 du sous-ministre George Zegarac concernant les modalités à mettre en œuvre par le 30 septembre 2013;

Qu'il soit résolu que :

1. Les dispositions suivantes contenues au protocole d'entente conclu entre le ministre de l'Éducation et la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario en mars 2012 sont annexées à la convention collective 2012-2014 entre la FEÉSO Unité 60A du district 31 et le Conseil (la « convention collective ») :
 - Sécurité d'emploi pour le personnel de soutien
 - Prestations de maternité
 - Programme de congé non payé volontaire pour toutes les unités de négociation
 - Reconnaissance de l'assiduité
 - Jours de congé de maladie et régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée
 - Gratifications de retraite non acquises pour les employées et employés
 - Catégories d'emplois spécialisées
2. En cas de conflit ou d'incompatibilité entre une obligation du Conseil en vertu de la convention collective, et l'une des dispositions du protocole d'entente de mars 2013 annexées à la convention collective en vertu du paragraphe précédent, la ou les disposition(s) du protocole d'entente de mars 2013 prévaudront.
3. En annexant ces dispositions, le Conseil ne renonce pas aux droits constitutionnels de la minorité linguistique (les « droits linguistiques »), et il ne porte aucunement préjudice à ceux-ci. De même, en annexant ces dispositions, le Conseil ne porte pas atteinte aux droits et privilèges confessionnels que confère l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, ni aux aspects non-confessionnels nécessaires à la livraison des éléments confessionnels de l'éducation garantis par cette même disposition (ensemble, « les droits confessionnels »). En cas de conflit ou d'incompatibilité entre une obligation du Conseil en vertu de la convention collective et un droit linguistique ou confessionnel, le droit linguistique ou confessionnel prévaudra.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

Résolution n° 13-253

Attendu l'engagement du gouvernement de collaborer avec les conseils scolaires pour achever la mise en œuvre du cadre des relations de travail 2012-2014;

Attendu que dans le cadre de son engagement, le ministère de l'Éducation a mis sur pied le Groupe de travail sur les coûts de mise en œuvre (Groupe de travail CMO) qui a pour but de cerner et valider les préoccupations des conseils scolaires concernant les coûts supplémentaires liés aux protocoles d'entente;

Attendu le financement déjà accordé d'environ 160 millions de dollars à ce titre;

Attendu l'intention du ministère de l'Éducation, communiquée dans une note de service en date du 8 juillet 2013, d'octroyer jusqu'à 30 millions de dollars en 2013-2014 pour couvrir tous les coûts supplémentaires liés aux paiements versés au personnel admissible qui utilise moins de 6 jours de congé de maladie;

Attendu la volonté du ministère de l'Éducation d'envisager accorder un soutien supplémentaire pour tenir compte de l'augmentation du congé de maternité de 6 à 8 semaines;

Attendu l'identification par le ministère de l'Éducation, grâce au Groupe de travail CMO, d'autres domaines qui pourraient éventuellement être l'objet de soutien si des besoins sont établis par les conseils;

Attendu la note de service du 20 août 2013 du sous-ministre George Zegarac concernant les modalités à mettre en œuvre par le 30 septembre 2013;

Qu'il soit résolu que :

1. Les points suivants convenus entre le ministre de l'Éducation et le Syndicat canadien de la fonction publique (« SCFP ») dans le cadre d'un protocole d'entente conclu le 10 mai 2013 sont annexés à la convention collective 2012-2014 entre le SCFP Local 7777 et le Conseil (la « convention collective »):

- Gratifications de retraite non acquises pour les employés
 - Régime de congé de maladie / congé et invalidité de courte durée
 - Mesures compensatoires
 - Catégories d'emplois spécialisées
 - Lettre d'entente – sécurité d'emploi pour le personnel de soutien – addenda.
2. En cas de conflit ou d'incompatibilité entre une obligation du Conseil en vertu de la convention collective, et l'un des points convenus dans le cadre du protocole d'entente du 10 mai 2013 annexés à la convention collective en vertu du paragraphe précédent, le ou les point(s) convenu(s) dans le cadre du protocole d'entente du 10 mai 2013 prévaudront.
3. En annexant ces dispositions, le Conseil ne renonce pas aux droits constitutionnels de la minorité linguistique (les « droits linguistiques »), et il ne porte aucunement préjudice à ceux-ci. De même, en annexant ces dispositions, le Conseil ne porte pas atteinte aux droits et privilèges confessionnels que confère l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, ni aux aspects non-confessionnels nécessaires à la livraison des éléments confessionnels de l'éducation garantis par cette même disposition (ensemble, « les droits confessionnels »). En cas de conflit ou d'incompatibilité entre une obligation du Conseil en vertu de la convention collective et un droit linguistique ou confessionnel, le droit linguistique ou confessionnel prévaudra.

Adoptée

8.3 Rapport de la gérante des installations

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-254
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

En l'absence de K. Lafrenière, M. Filion présente son rapport.

QUE le rapport soumis par la gérante des installations soit reçu tel que présenté.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire Résolution n° 13-255
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

QUE le Conseil informe le Conseil District School Board Ontario North East qu'il n'a pas d'intérêt envers leur propriété située dans la municipalité de Charlton, Ontario.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-256
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

QUE le Conseil informe le Conseil District School Board Ontario North East qu'il n'a pas d'intérêt envers leur propriété située dans la municipalité de Gogama, Ontario.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion Résolution n° 13-257
APPUYÉE PAR : D. Grzela

QUE le Conseil approuve la mise sur pied d'un comité d'examen des installations pour étudier la situation à l'École catholique Ste-Rita à Val Rita.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire Résolution n° 13-258
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

QUE le Conseil approuve la soumission la plus basse de la compagnie Norwin Contracting de Timmins pour les rénovations intérieures à l'École catholique Assomption d'Earlton au montant de 439 000 \$ plus TVH.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉ PAR : D. Bélanger

Résolution n° 13-259

QUE le Conseil approuve les immobilisations prioritaires, telles que présentées à huis clos le 20 septembre 2013.

Adoptée

8.4 Rapport des agentes et des agents de supervision

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

Résolution n° 13-260

S. Petroski explique que le programme de tutorat avant et après les heures de classe se poursuit encore cette année. Les écoles qui font demande pourront se prévaloir de ce service qui permet d'offrir du soutien supplémentaire aux élèves qui en ont besoin.

Le comité de participation assure un lien entre les parents, les conseillères scolaires et les conseillers scolaires. Selon les directives du ministère de l'Éducation, le comité se rencontre 4 fois au cours de l'année scolaire. La première rencontre est prévue le 30 octobre.

Le Conseil a reçu un montant total de 6 837 \$ pour la participation et l'engagement des parents (PEP) pour l'année scolaire 2013-14. La participation soutenue des parents va de pair avec l'amélioration du rendement des élèves. Les écoles s'améliorent encore davantage lorsque les parents s'impliquent. C'est dans cette optique que le Bureau de la participation des parents offre des subventions aux conseils d'école pour des projets d'envergure régionale, jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour mener une initiative dans l'école. Les écoles bénéficiaires sont les suivantes : École catholique Jacques-Cartier à Timmins, École catholique St-Gérard à Timmins, École catholique St-Jude à Porcupine, École catholique Jean-Vanier à Kirkland Lake, École secondaire catholique l'Alliance à Iroquois Falls, École catholique St-François-Xavier à Mattice et École catholique St-Jules à Moonbeam.

Le processus d'examen des installations pour les écoles catholiques Immaculée-Conception à Val Gagné et Sacré-Cœur à New Liskeard est entamé. Les comités ont été formés et une première rencontre a eu lieu.

N. Gaudet partage que dans le cadre du projet de Destination réussite II 2013-14, l'École secondaire catholique Sainte-Marie de Temiskaming Shores, l'École secondaire catholique de Hearst et l'École secondaire catholique Cité des Jeunes de Kapuskasing seront accompagnées par une personne ayant œuvré à la direction d'école secondaire ainsi qu'une enseignante experte en techno-pédagogie dans un projet qui vise un virage numérique planifié afin d'y créer, avec la direction, le personnel scolaire, les élèves et les parents, une école à l'ère numérique, une communauté scolaire du 21^e siècle.

J. Lepage explique que nous avons reçu 10 000 \$ pour le programme de tutorat en salle de classe 2013-14. Dans le cadre de cette initiative, les tuteurs et les tutrices ont la responsabilité d'appuyer les élèves en littératie/numératie de la maternelle à la 6^e année.

Dans le but de respecter les recommandations émises lors du dernier symposium des écoles catholiques, un comité de travail sur lequel nous siégeons, élabore présentement un plan de formation à court, moyen et long terme destiné à l'ensemble du personnel œuvrant en milieu scolaire catholique de langue française. Ce plan s'inspire des principes de la nouvelle évangélisation et de la place qu'occupe la foi dans l'espace privée et publique.

Le processus d'examen des installations pour l'École catholique Ste-Antoine-de-Padoue de Opasatika est entamé. Le comité a été formé et une première rencontre a eu lieu.

Le forum II Nouvelle évangélisation avec le Père Dumais a eu lieu à Kapuskasing le 13 septembre dernier. Les participantes et les participants ont eu l'occasion de réfléchir au présent et dialoguer sur l'avenir.

QUE le rapport soumis par les agentes et les agents de supervision soit reçu tel que présenté.

Adoptée

8.5 Rapport de la chef des services en enfance en difficulté

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

Résolution n° 13-261

Le secteur des services à l'élève débute un projet pilote avec les orthophonistes et trois (3) classes de deuxième année à l'École catholique St-Dominique de Timmins dans le but d'améliorer l'orthographe lexicale avec l'aide de la ressource Apprenti-Sons.

En ce début d'année, C. Morin-Secord et les conseillères pédagogiques des services à l'élève (SAE) font la tournée de toutes les écoles du conseil afin de rencontrer la direction et l'enseignante SAE pour revoir le profil de l'école et les services offerts aux élèves.

QUE le rapport soumis par la chef des services en enfance en difficulté soit reçu tel que présenté.

Adoptée

8.6 Rapport du directeur de la PAL et des communications

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

Résolution n° 13-262

Une formation et une session d'orientation a été offerte en août dernier au personnel enseignant suppléant à long terme avec l'appui du service des ressources humaines et l'AEFO. Les participantes et les participants ont été très emballés par le nouveau système d'évaluation de suppléance à long terme.

Chacune des écoles de notre Conseil a tenu une célébration de la parole le 25 septembre pour souligner la fête officielle des Franco-ontariens et Franco-ontariennes.

R. Loiselle a également eu l'occasion de participer au Forum II Nouvelle évangélisation avec le Père Dumais à Kapuskasing.

À l'occasion du congrès de l'ACELF le 27 septembre 2013 à Régina, R. Loiselle et une enseignante présenteront le projet École citoyenne et communautaire de l'École catholique Nouveau Regard de Cochrane.

QUE le rapport soumis par le directeur de la PAL et des communications soit reçu tel que présenté.

Adoptée

8.7 Rapport de la chef des services pédagogiques M – 6^e

PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt
APPUYÉE PAR : D. Grzela

Résolution n° 13-263

V. Girouard partage que le programme d'été 2013 pour l'apprentissage en littératie des élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e année fut une très belle réussite. Plus de 105 élèves ont participé dans nos cinq sites.

V. Girouard présente les résultats aux tests de l'OQRE 2012-13 pour les élèves de 3^e et 6^e année. Le Conseil démontre une amélioration significative en lecture et mathématiques, 3^e année, ainsi qu'en lecture et écriture, 6^e année.

L. Presley ajoute que les résultats du secondaire seront présentés à la prochaine réunion du Conseil.

On félicite le personnel qui travaille envers la réussite des élèves.

QUE le rapport soumis par la chef des services pédagogiques M – 6^e soit reçu tel que présenté.

Adoptée

8.8 Rapport de la chef des services pédagogiques 7^e – 12^e

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

Résolution n° 13-264

Une rencontre a eu lieu les 17 et 18 septembre 2013 à Timmins pour les équipes-écoles du Conseil responsables des dossiers MHS, COOP, PAJO et Orientation scolaire. Cette rencontre avait pour but d'aligner et coordonner les programmes MHS, COOP, PAJO et les cours à double reconnaissance de crédits pour 2013-14 selon les données récoltées de l'année passée. De plus, les participantes et les participants ont reçu une formation intitulée « À l'écoute de l'élève à risque de suicide » offerte par notre lead en santé mentale et notre infirmière en santé mentale.

N. Grenier-Ducharme a participé au lancement du calendrier d'activités de Destination Réussite – volet 1 le 13 septembre dernier par vidéoconférence. Plusieurs activités sont à l'horaire entre autre une tournée de certification pour nos élèves offerte par le Collège Boréal, un partenariat entre le Conseil et l'École secondaire catholique Thériault pour appuyer la Foire des destinations, etc.

QUE le rapport soumis par la chef des services pédagogiques 7^e – 12^e soit reçu tel que présenté.

Adoptée

8.9 Rapport de la directrice de l'éducation

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

Résolution n° 13-265

L. Presley présente les dates importantes ainsi que le rapport de mise en oeuvre de la politique 2102 « Demandes d'organismes communautaires ».

L. Presley a eu l'occasion de participer à deux formations au courant de l'été l'une offerte par l'Institut de leadership et l'autre par le RNDGÉ. Celles-ci furent très enrichissantes.

Pour chacun des volets stratégiques, nous présentons les objectifs et les priorités que nous allons poursuivre cette année. Nous portons également une attention particulière à notre visée informatique.

On recommande d'ajouter sous le volet francité et rayonnement communautaire ainsi mettre de l'emphase sur la communication.

QUE le rapport soumis par la directrice de l'éducation soit reçu tel que présenté.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : D. Bélanger

Résolution n° 13-266

QUE le Conseil approuve les objectifs ciblés 2013-14 dans le cadre de la planification stratégique, tel que modifié.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger
APPUYÉE PAR : L. Dion

Résolution n° 13-267

QUE le Conseil approuve la recommandation no. 13-062 présentée à huis clos le 20 septembre 2013.

Adoptée

8.10 Rapport de l'élève conseiller

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

Résolution n° 13-268

N. Gaudet présente Sébastien Labelle qui est le nouvel élève conseiller pour l'année scolaire 2013-14.

S. Labelle explique qu'il est élève de 12^e année à l'École secondaire catholique Thériault. Il siège au conseil étudiant de son école à titre de ministre du secrétariat. Il est également membre du club de Génies en herbes.

Il présente le rapport d'activités des écoles secondaires.

On souhaite la bienvenue à S. Labelle.

QUE le rapport soumis par l'élève conseiller soit reçu tel que présenté.

Adoptée

8.11 Rapport de la présidente du Conseil

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

Résolution n° 13-269

I. Charbonneau explique qu'elle et L. Presley n'ont pas pu participer à la consultation avec le ministère de l'Éducation le 19 septembre dernier puisque leur vol a été annulé. Cela dit, leur point de vue sur la question de l'utilisation commune et la collaboration entre conseils scolaires pour des projets d'immobilisations n'a pas été entendu à ce moment-là. Toutefois, une consultation régionale aura lieu le 17 octobre à Sudbury et par vidéoconférence à cet effet.

L. Presley présente la note du ministère de l'Éducation 2013 : B18 « Initiative visant à encourager l'utilisation commune et à la collaboration entre conseils scolaires pour des projets d'immobilisations.

On recommande qu'une lettre soit acheminée à l'auteur de la note de service, Monsieur Gabriel F. Sékaly, pour l'inviter à venir répondre aux questions des membres élus à la prochaine réunion.

I. Charbonneau présente la lettre du bureau du maire de Kapuskasing concernant l'utilisation du Palais des Sports.

Il y aura une consultation menée par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario le samedi 19 octobre à Timmins puisqu'elle est dans le processus de revoir sa planification stratégique. On fait appel à des francophones engagés pour participer à cette consultation. L'invitation sera acheminée aux membres élus.

QUE le rapport soumis par la présidente du Conseil soit reçu tel que modifié.

Adoptée

PROPOSÉE PAR : D. Bélanger
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

Résolution n° 13-270

QUE le Conseil invite Monsieur Gabriel F. Sékaly, sous-ministre adjoint de la division des opérations et des finances à participer à la réunion mensuelle du Conseil prévue le 22 octobre 2013 à 18 h 30 pour répondre aux nombreuses questions concernant la note de service 2013 : B18 « Initiative visant à encourager l'utilisation commune et à la collaboration entre conseils scolaires pour des projets d'immobilisations ».

Adoptée

9. INFORMATION

Aucune.

10. CORRESPONDANCE

Aucune.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

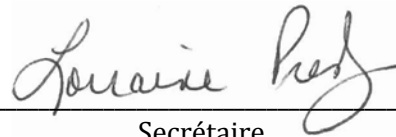
Résolution n° 13-271

QUE la séance soit levée à 10 h.

Adoptée



Présidente



Secrétaire